



Réflexion

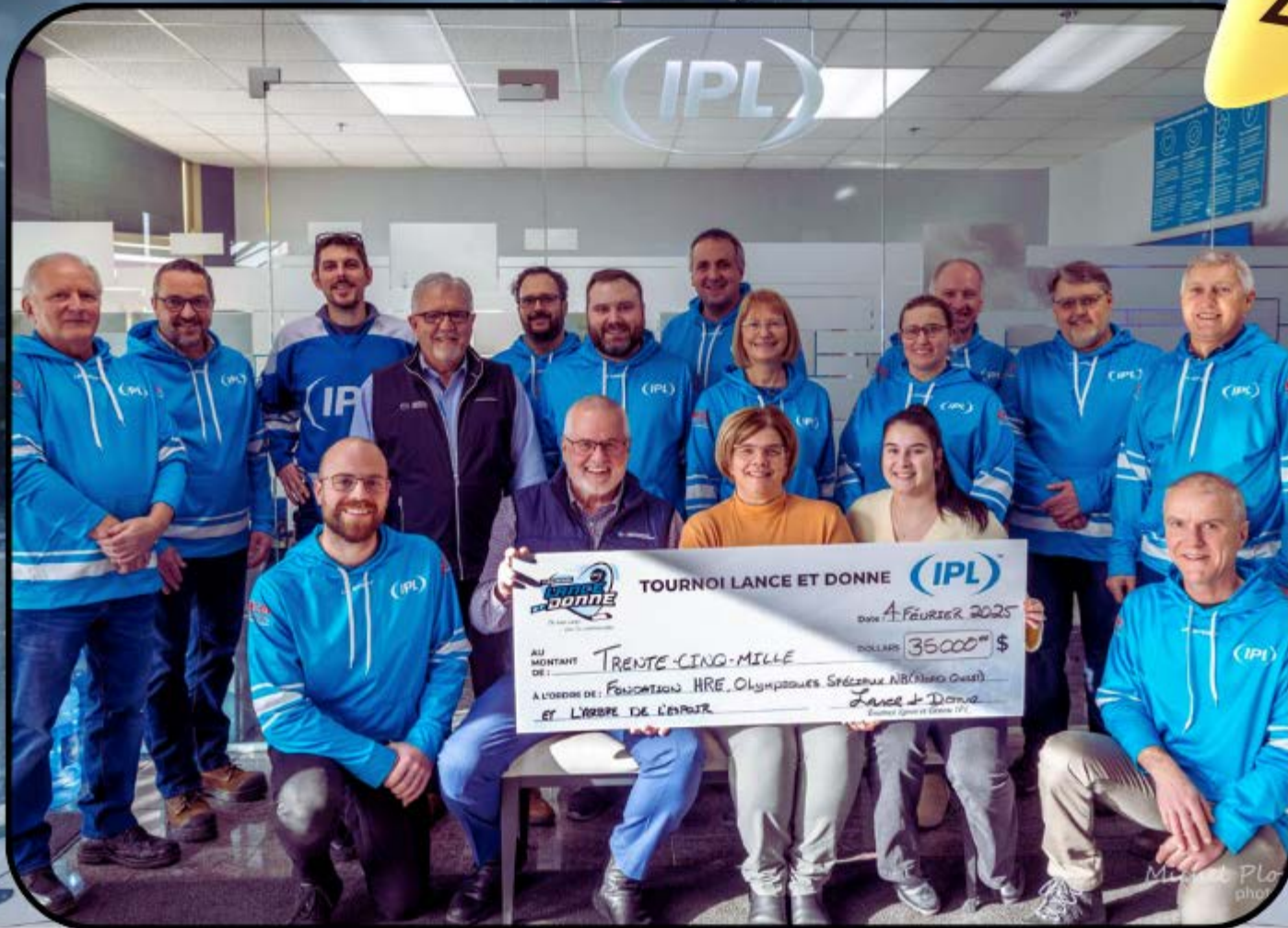
Que cette réunion soit guidée par la sagesse, l'honneur et le respect et que les décisions qui y sont prises soient empreintes du plus grand souci envers le bien commun et les besoins et aspirations de l'ensemble de la communauté.

Reflexion

May wisdom, honour and respect guide this meeting and may the decisions be taken for the greater good of all the citizens and the needs and aspirations of the entire community.

Étoiles communautaires Community Stars

FEV
2025



Comité de relance Tournoi Lance & Donne

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal
Mardi 18 février 2025, à 19 h
 En la salle de spectacle du Centre des arts

- Réflexion
- Reconnaissance

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par le président
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Divulcation d'intérêt
4. Adoption du procès-verbal suivant :
 - 28 janvier 2025 – réunion ordinaire publique
5. **PLAN MUNICIPAL ET ZONAGE**
 - a) Début des procédures de modification au plan municipal – 25, rue Aqueduc
6. **ARRÊTÉS MUNICIPAUX**
 - a) 33R2024-02 – modification de zonage – divers changements
 - i. Présentation des changements
 - ii. 1^{re} lecture en entier
7. **AUTRES DOSSIERS MUNICIPAUX**
TRAVAUX PUBLICS
 - a) Appel d'offres – une minifourgonnette neuve
 - b) Appel d'offres – deux camions neufs grandeur moyenne
 - c) Plan d'adaptation régional aux changements climatiques du Nord-Ouest – demande de subvention commune
8. **INFORMATION GÉNÉRALE**
 - a) Nomination de personnel depuis la dernière réunion publique
 - b) Prochaine réunion ordinaire publique : mardi 20 mars, à 19 h, au Centre des arts
 - c) Résumé des dépenses encourues par les membres du conseil – janvier 2025
 - d) Samedi Café du monde – Inde – 1^{er} mars 2025 – Centre des arts
 - e) FlexGo
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée ou ajournement

REGULAR OPEN MEETING
of City Council
Tuesday, February 18, 2025, at 7 p.m.
 in the auditorium of the Arts Centre

- Reflection
- Recognition

AGENDA

1. Meeting called to order by the president
2. Adoption of the agenda
3. Disclosure of interest
4. Adoption of following minutes:
 - January 28, 2025 – regular open meeting
5. **MUNICIPAL PLAN AND ZONING**
 - a) Start of municipal plan amendment procedures – 25 Aqueduc Street
6. **MUNICIPAL BY-LAWS**
 - a) 33R2024-02 – amendment to zoning by-law – miscellaneous changes
 - i. Presentation of modifications
 - ii. 1st reading of its entirety
7. **OTHER MUNICIPAL ISSUES**
PUBLIC WORKS
 - a) Call for tenders - one new minivan
 - b) Call for tenders - two new medium-duty trucks
 - c) Northwest Regional Climate Change Adaptation Plan - joint grant application
8. **GENERAL INFORMATION**
 - a) Staff appointments since the last regular open meeting
 - b) Next regular open meeting: Tuesday, March 20th at 7 p.m. at the *Centre des arts*
 - c) Summary of expenses incurred by council members – January 2025
 - d) “*Samedi Café du monde*” – India – March 1st 2025 – Arts Centre
 - e) FlexGo
9. Question period
10. Adjournment



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal**

Mardi 28 janvier 2025, à 19 h
En la salle de spectacle du Centre des arts

PROCÈS-VERBAL

Présents : Eric Marquis, maire
Marc Michaud, directeur général et greffier
Chantal Dubé, greffière municipale adjointe
Marco Daigle, directeur général adjoint
Richard Daigle, directeur opérations

Conseillers :

Quartier 1 Aldéo Nadeau Sylvie St-Onge-Morneau
Quartier 2 Denise Landry-Nadeau
Quartier 4 Eric McGuire Karen Power
Quartier 5 Lisa Parent Daniel St-Germain

Absents :

Quartier 2 Eric Desjardins
Quartier 3 Eric Morneault Diane Bélanger-Nadeau

Conseillère Karen Power procède avec la réflexion.

Monsieur le maire procède avec la reconnaissance suivante :

- Les membres du comité organisateur du spectacle-bénéfice « She WROCKS » ainsi que les groupes Teku Syndrom et Fairweather pour leur dévouement envers la communauté.

La réunion débute à 19 h 02 sous la présidence du maire Eric Marquis.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par conseiller Aldéo Nadeau, appuyé de conseiller Eric McGuire, que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été proposé. **Adoptée**

DIVULGATION D'INTÉRÊT :

Conseillère Sylvie St-Onge-Morneau sortira de la salle pour le point 7.b) Rue du Réservoir – plan de lotissement, transfert d'une rue future et servitudes

**REGULAR OPEN MEETING
of City Council**

Tuesday, January 28, 2025, at 7 p.m.
in the auditorium of the Arts Centre

MINUTES

Present: Eric Marquis, Mayor
Marc Michaud, CAO, and City Clerk
Chantal Dubé, Assistant City Clerk
Marco Daigle, Assistant CAO
Richard Daigle, Director of Operations

Councillors:

Ward 1 Aldéo Nadeau Sylvie St-Onge-Morneau
Ward 2 Denise Landry-Nadeau
Ward 4 Eric McGuire Karen Power
Ward 5 Lisa Parent Daniel St-Germain

Regrets:

Ward 2 Eric Desjardins
Ward 3 Eric Morneault Diane Bélanger Nadeau

Councillor Karen Power proceeded with the reflection.

The mayor proceeded with the following recognition:

- The members of the benefit show "She WROCKS" organizing committee and the Teku Syndrom and Fairweather groups for their dedication to the community.

Mayor Eric Marquis called the meeting to order at 7:02 p.m.

ADOPTION OF THE AGENDA

It was moved by Councillor Aldéo Nadeau, seconded by Councillor Eric McGuire that the agenda be adopted as presented. **Carried**

DISCLOSURE OF INTEREST:

Councillor Sylvie St-Onge-Morneau will leave the room for item 7.b) Du Réservoir Street – development plan, future road transfer and easements

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2025 -001 Conseiller Eric McGuire propose que le procès-verbal suivant soit reçu tel qu'il a été présenté.

- 17 décembre 2024 – Réunion ordinaire publique
- Appuyée de conseillère Denise Landry-Nadeau
Adoptée

PLAN MUNICIPAL ET ZONAGE

25, RUE AQUEDUC – MODIFICATION AU PLAN MUNICIPAL – ANNULATION

MODIFICATIONS À L'ARRÊTÉ DE ZONAGE – DÉBUT DES PROCÉDURES – 25, RUE AQUEDUC ET AUTRES

Monsieur Pascal Hudon, coordonnateur du développement du territoire, introduit les changements proposés.

2025 -002 Conseiller Aldéo Nadeau propose que la résolution 2024-143, en date du 17 décembre 2024, visant le début des procédures de modification au plan municipal pour la propriété située au 25, rue Aqueduc, soit annulée.

Il propose également que le conseil municipal considère l'adoption d'un arrêté municipal modifiant l'arrêté de zonage d'Edmundston, no 33R2024, pour les changements suivants :

- Ajouter des conditions à la désignation de la propriété appartenant à Gallant Entreprises Ltd., située au 25, rue Aqueduc, secteur Saint-Jacques et identifiée par le NID 35253574 afin de permettre l'implantation d'une entreprise de soudure et de fabrication;
- Ajuster l'arrêté en corrigeant des Dispositions générales et les Fiches de spécification de zonage, touchant notamment des marges de recul, l'interprétation et des précisions à certaines définitions.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal convoque une réunion publique pour examiner les objections et commentaires au projet d'arrêté proposé, le 18 mars 2025, à 19 h, en la salle de spectacle du Centre des arts d'Edmundston; et que le greffier se charge, au nom et pour le

ADOPTION OF MINUTES

2025 -001 Councillor Eric McGuire moved that the minutes of the following meeting be received as presented.

- December 17, 2024 – Regular open meeting
- Seconded by councillor Denise Landry-Nadeau
Carried

MUNICIPAL PLAN AND ZONING

25 AQUEDUC STREET – AMENDMENT TO MUNICIPAL PLAN – CANCELLATION

AMENDMENTS TO ZONING BY-LAW – 25 AQUEDUC STREET AND OTHER – START OF PROCEEDINGS

Mr. Pascal Hudon, land development coordinator, introduced the proposed amendments.

2025 -002 Councillor Aldéo Nadeau moved that resolution 2024-143, dated December 17, 2024, to initiate the municipal plan amendment procedures for the property located at 25 Aqueduc Street, be rescinded.

He also moved that the municipal council considers adopting a municipal by-law amending the Edmundston Zoning By-law No. 33R2024 for the following changes:

- To add conditions to the designation of the property owned by Gallant Entreprises Ltd. located at 25 Aqueduc Street, Saint-Jacques sector and identified by PID 35253574 to allow the establishment of a welding and fabrication business;
- To adjust the by-law by correcting the General Provisions and the Zoning Specification Sheets, notably concerning setbacks, interpretation and clarification of certain definitions.

BE IT THEREFORE RESOLVED THAT the municipal council is calling an open meeting to examine the objections and comments to the proposed by-law on March 18, 2025, at 7 p.m., in the Edmundston Arts Centre auditorium; and that the clerk be responsible, on behalf of and for the interest of the council, for advertising the public notice prescribed in section 111 of the Community *Planning Act*, indicating the council's intention, the

compte du conseil, de faire publier l'avis public prescrit par l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* indiquant l'intention du conseil, la date et le lieu de cette réunion publique.
Appuyée de Conseillère Sylvie St-Onge-Morneau
Adoptée

date and the location of this open meeting.
Seconded by councillor Sylvie St-Onge-Morneau
Carried

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

25-02 – MODIFICATION À L'ARRÊTÉ SUR LES TAXIS

Aucun changement n'a été apporté à l'arrêté depuis sa 1^{re} lecture en entier. Madame Chantal Dubé procède avec les 2^e et 3^e lectures par titres de l'arrêté et la résolution suivante est apportée :

2025 -003 Conseillère Denise Landry-Nadeau propose que l'arrêté municipal no 25-02, intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté municipal d'Edmundston réglementant les taxis », soit adopté.
Appuyée de conseiller Daniel St-Germain
Adoptée

MUNICIPAL BY-LAWS

25-02 – AMENDMENT TO TAXI-CABS BY-LAW

No changes were made to the by-law since its 1st reading in its entirety. Mrs. Chantal Dubé proceeded with the 2nd and 3rd readings by titles of the by-law and the following motion was brought:

2025 -003 Councillor Denise Landry-Nadeau moved that municipal by-law No. 25-02 entitled "by-law amending the Edmundston by-law regulating the taxicabs," be adopted.
Seconded by councillor Daniel St-Germain
Carried

AUTRES DOSSIERS MUNICIPAUX

DÉVELOPPEMENT

Madame Isabelle Laplante, coordonnatrice principale, développement économique et logement présente les projets recommandés.

OTHER MUNICIPAL ISSUES

DEVELOPMENT

Mrs. Isabelle Laplante, senior economic development and housing coordinator, presented the recommended projects.

HABITATION EDMUNDSTON – PROJETS SÉLECTIONNÉS POUR LES APPELS À PROJETS – RONDE 1

2025 -004 Conseillère Lisa Parent propose que le conseil accepte le projet soumis par B3D2 immobilier inc., Jérôme Bossé et Timmy Bossé pour l'appel à projets 2024-114 portant sur un projet de développement résidentiel sur une propriété municipale située sur le boulevard Mgr-Numa-Pichette et identifiée par le NID 35250190.

Elle propose également que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et l'entité qui sera formée par le groupe concernant une convention exécutoire et le transfert de la propriété à cette nouvelle entité.

Appuyée de conseiller Aldéo Nadeau
Adoptée

EDMUNDSTON HOUSING – CHOSEN PROJECTS FOR THE CALL FOR PROPOSALS – ROUND 1

2025 -004 Councillor Lisa Parent moved that council accepts the project submitted by B3D2 immobilier inc, Jérôme Bossé and Timmy Bossé for the 2024-114 call for proposals for a residential development project on a municipal property located on Mgr-Numa-Pichette Boulevard and identified by the PID number 35250190.

She also moved that the mayor and the clerk be authorized to sign the documents between Edmundston and the entity to be formed by the group concerning a binding agreement and the transfer of ownership to this new entity.

Seconded by councillor Aldéo Nadeau
Carried

2025 -005 Conseillère Sylvie St-Onge-Morneau propose que le conseil accepte le projet soumis par Jérôme Bossé et Timmy Bossé pour l'appel à projets 2024-115 portant sur un projet de développement résidentiel sur une propriété municipale située sur le boulevard Isidore-Boucher et identifiée par le NID 35040880.

Elle propose également que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et l'entité qui sera formée par le groupe concernant une convention exécutoire et le transfert de la propriété à cette nouvelle entité.
Appuyée de conseiller Daniel St-Germain
Adoptée

2025 -006 Conseillère Karen Power propose que le conseil accepte le projet soumis par Pierre-Luc St-Onge, Kevin Bouchard, Jean-Daniel Drapeau et Étienne St-Jean pour l'appel à projets 2024-117 portant sur un projet de développement résidentiel sur des propriétés municipales situées sur les rues Gagné et Zaichick et identifiées par les NIDs 35169978, 35169952 et 35169960.

Elle propose également que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et l'entité qui sera formée par le groupe concernant une convention exécutoire et le transfert de la propriété à cette nouvelle entité.
Appuyée de conseiller Eric McGuire
Adoptée

RUE DU RÉSERVOIR – PLAN DE LOTISSEMENT, TRANSFERT D'UNE RUE FUTURE ET SERVITUDES

Conseillère Sylvie St-Onge-Morneau sort de la salle pour ce dossier.

2025 -007 Conseillère Denise Landry-Nadeau propose que conformément à l'article 88(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, le greffier soit autorisé à certifier le plan du « Lotissement Couturier Développement inc. » et que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents relatifs au transfert d'une partie de la rue publique future et aux servitudes de services du gouvernement local.
Appuyée de conseiller Aldéo Nadeau
Adoptée

2025 -005 Councillor Sylvie St-Onge-Morneau moved that council accepts the project submitted by Jérôme Bossé and Timmy Bossé for the 2024-115 call for projects for a residential development project on a municipal property located on Isidore-Boucher Boulevard and identified by the PID 35040880.

She also moved that the mayor and the clerk be authorized to sign the documents between Edmundston and the entity to be formed by the group concerning a binding agreement and the transfer of ownership to this new entity.
Seconded by councillor Daniel St-Germain
Carried

2025 -006 Councillor Karen Power moved that council accepts the project submitted by Pierre-Luc St-Onge, Kevin Bouchard, Jean-Daniel Drapeau and Étienne St-Jean for the 2024-117 call for projects for a residential development project on municipal properties located on Gagné and Zaichick streets and identified by PIDs 35169978, 35169952 and 35169960.

She also moved that the mayor and the clerk be authorized to sign the documents between Edmundston and the entity to be formed by the group concerning a binding agreement and the transfer of ownership to this new entity.
Seconded by councillor Eric McGuire
Carried

DU RÉSERVOIR STREET – DEVELOPMENT PLAN, FUTURE ROAD TRANSFER AND EASEMENTS

Councillor Sylvie St-Onge-Morneau left the room for this item.

2025 -007 Councillor Denise Landry-Nadeau moved that, in accordance with Section 88(1) of the *Community Planning Act*, the clerk be authorized to certify the plan of "Lotissement Couturier Développement inc." and that the mayor and the clerk be authorized to sign the documents pertaining to the transfer of a portion of the future public street and local government service easements.
Seconded by councillor Aldéo Nadeau
Carried

<u>INFORMATION GÉNÉRALE</u>	<u>GENERAL INFORMATION</u>
<ul style="list-style-type: none">• Nomination de personnel depuis la dernière réunion publique<ul style="list-style-type: none">○ Kamille Lemieux, coordonnatrice de la géomatique○ Martin Perron, chef adjoint à la force policière• Prochaine réunion publique :<ul style="list-style-type: none">○ ordinaire : mardi 18 février 2025, à 19 h, au Centre des arts• Résumé des dépenses encourues par les membres du conseil – Décembre 2024• 1 au 9 février 2025 – l’hôtel de ville sera illuminé en jaune à l’occasion du mois de prévention du suicide.• 11 au 14 février 2025 – l’hôtel de ville sera illuminé en rouge pour trois causes : la journée nationale du 211, la Santé cardiaque au féminin et la Saint-Valentin	<ul style="list-style-type: none">• Staff appointments since the last regular open meeting<ul style="list-style-type: none">○ Kamille Lemieux, geomatics coordinator○ Martin Perron, assistant chief for the police force• Next regular open meeting:<ul style="list-style-type: none">○ Tuesday, February 18, 2025, at 7 p.m. at the Arts Centre• Summary of expenses incurred by council members – December 2024• February 1 to 9, 2025 - City Hall will be lit up in yellow to mark Suicide Prevention Month• February 11 to 14, 2025 – City Hall will be lit up in red for three causes: National 211 Day, Women's Heart Health and Valentine's Day.
<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>	<u>QUESTION PERIOD</u>
<p>Des questions et commentaires sont apportés concernant :</p>	<p>Questions and comments were brought concerning:</p>
<ul style="list-style-type: none">• Les raisons des récentes pannes électriques et l’évaluation de l’infrastructure de transmission électrique d’Énergie NB• Les hautes factures d’électricité du dernier mois• Un défi est lancé au maire pour qu’il fasse la première pelletée de terre à un prochain projet de développement résidentiel.	<ul style="list-style-type: none">• The reasons of the recent power outages and the assessment of NB Power’s electrical transmission infrastructure• Last month’s high electricity bills• A challenge was given to the mayor to break ground on a future residential development project.
<u>LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT</u>	<u>ADJOURNMENT</u>
<p>Conseiller Eric McGuire propose la levée de l’assemblée à 19 h 37.</p>	<p>Adjournment moved by councillor Eric McGuire at 7:37 p.m.</p>

Eric Marquis
Maire / Mayor

Chantal Dubé
Greffière municipale adjointe / Assistant City Clerk

Marc Gagnon (req.)

25, rue Acqueduc, Saint-Jacques (NID: 35253574)
Permettre l'implantation d'un atelier d'usinage

PROJETS D'ARRÊTÉ 32R2019-10 ET 33R2024-03
25, RUE AQUEDUC, SECTEUR SAINT-JACQUES (NID: 35253574)

2 décembre 2025
RÉCEPTION DE LA DEMANDE

10 février 2025
ANALYSE PRÉLIMINAIRE DU CONSEIL

18 février 2025
RÉSOLUTION ANNONÇANT
L'INTENTION DE MODIFIER L'ARRÊTÉ

22 avril 2025
1^{RE} LECTURE

22 avril 2025
EXAMEN DES OPPOSITIONS

22 avril 2025
2^E LECTURE

19 mars 2025
AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF

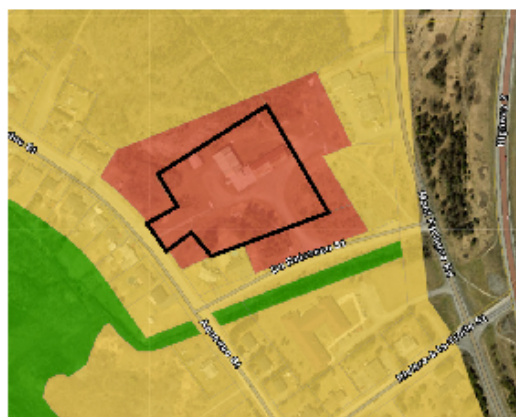
20 mai 2025
3^E LECTURE ET ADOPTION

DÉPÔT ET ENREGISTREMENT AU GREFFE

Afin de réaliser un projet d'atelier d'usinage et de soudure, il est proposé de modifier la désignation au Plan municipal de « *Desserte commerciale* » à « *Complexes industriels* » et celle de l'arrêté de zonage de « *C2 - Urbaine de quartier* » à « *I1 - Vitrine industrielle* » pour la propriété située au 25, rue Aqueduc, secteur Saint-Jacques, identifiée par le NID 35253574.

Les objections ou commentaires aux projets d'arrêtés, présentés par écrit, seront examinés lors d'une audience publique qui se tiendra en la salle Saint-Jean, à l'hôtel de ville d'Edmundston, le **22 avril 2025, à 19 h**.

Les arrêtés proposés sont disponibles en ligne au www.edmundston.ca.



DOSSIER : PLAN MUNICIPAL ET ZONAGE

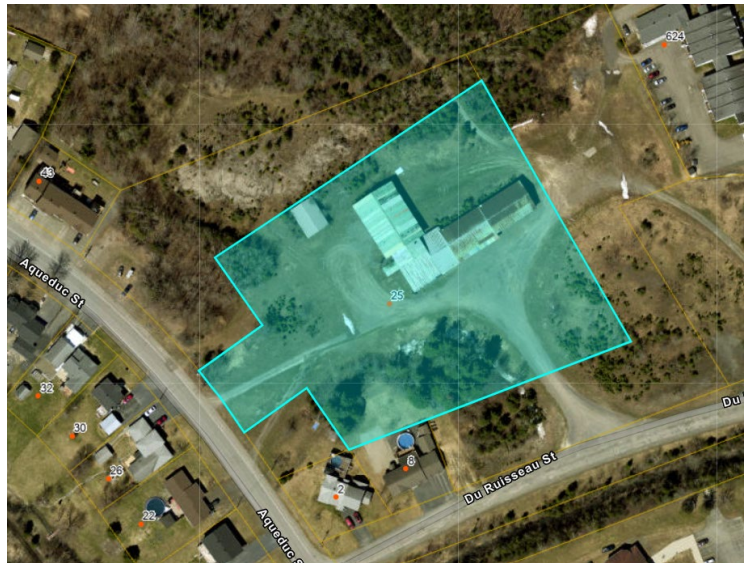
**SUJET : DÉBUT DES PROCÉDURES DE MODIFICATION AU PLAN MUNICIPAL –
25, RUE AQUEDUC**

DATE : 18 février 2025

Détails du dossier

Monsieur Marc Gagnon souhaite faire l'acquisition de la propriété de Gallant Entreprises Ltd., située au 25, rue Aqueduc et portant le NID 35253574 pour y installer une entreprise de fabrication et de soudure.

Cette propriété est présentement désignée « *Desserte commerciale* » selon le Plan d'aménagement municipal (arrêté no 32R2019). Il est recommandé d'entamer les procédures en vertu de la Loi sur l'urbanisme (2017, ch.19) pour changer l'affection à « *Complexe industriel* ».



RECOMMANDATION

Je propose que le conseil municipal considère une modification au Plan d'aménagement municipal d'Edmundston sur la propriété identifiée par le NID 35253574 et située sur au 25, rue Aqueduc, à Edmundston, afin de permettre une transaction immobilière et l'implantation d'une nouvelle entreprise.

IL EST RÉSOLU QUE la modification proposée soit présentée au public le 18 mars 2025 pendant la réunion ordinaire publique du conseil municipal d'Edmundston qui se tiendra au Centre des arts à compter de 19 h, et que le greffier se charge, au nom et pour le compte du Conseil de faire publier l'avis public prescrit par le paragraphe 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, indiquant l'intention du conseil municipal, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions ou commentaires aux projets proposés pourront être présentés au conseil municipal dans les 30 jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau du greffier municipal.

Proposée par :

Appuyée de :

33R2024-02
Modifications aux
dispositions générales
et aux fiches de spécification

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 33R2024-02

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE ZONAGE D'EDMUNDSTON

En vertu du paragraphe 117(1) de la Loi sur l'urbanisme (2017, ch.19), le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

L'arrêté municipal 33R2024, arrêté de zonage d'Edmundston, est modifié de la façon suivante :

01

Corrections proposées

1. Au paragraphe 2.2 (4), ajouter l'alinéa suivant :

d) Les dispositions établies en termes de ratios doivent être arrondies à l'unité immédiatement supérieure.

2. Au sous-alinéa 2.3 (5) e) (ii), remplacer la disposition par la suivante :

si le bâtiment est situé dans plus d'une zone, les normes prescrites dans la fiche de spécifications de la zone concernée la moins restrictive s'appliquent.

3. Retirer l'alinéa 5.1(2) a).

Articles précédents

1-
n/a

2-

e) Si un terrain est compris dans plus d'une zone et qu'une norme prescrite s'applique à un bâtiment, les règles suivantes s'appliquent :

(ii) si le bâtiment est situé dans plus d'une zone, il faut appliquer la norme la plus restrictive parmi les normes correspondantes prescrites dans les fiches des spécifications des zones concernées;

3-

a) Si la densité d'un projet proposé sur un lot est inférieure au nombre de logements à l'hectare, le dépôt et l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble du terrain est requis.

Justifications

1- clarifier l'interprétation

2- Favoriser la densification

3- article non pertinent

02 Correction proposées

4. À l'alinéa 6.2 (3) c), remplacer la définition de « maison de chambre » par la définition suivante :

désigne tout ou partie d'une habitation unifamiliale isolée dont les chambres sont louées moyennant paiement. (rooming house)

5. À l'alinéa 6.2 (3) c), remplacer la définition de « pension » par la définition suivante :

désigne une habitation occupée par le propriétaire du bienfonds où sont offerts, moyennant contrepartie, hébergement et repas à un maximum de trois personnes, mais n'inclut pas les maisons de chambres pour touristes, les hôpitaux, les foyers de soins ou les résidences assistées. (boarding house)

6. À l'alinéa 6.3 (6) a), ajouter le sous-alinéa suivant :

(vii) pension.

Articles précédents

4.

« Maison de chambres » désigne tout ou partie d'une habitation dont les chambres sont louées moyennant paiement. (rooming house)

5.

« Pension » désigne une habitation où sont offerts, moyennant contrepartie, hébergement et repas à au moins trois personnes, mais n'inclut pas les maisons de chambres pour touristes, les hôpitaux, les foyers de soins ou les résidences assistées. (boarding house)

6. n/a

Justifications

4.

Faisant suite à la demande de pension d'un dossier du CCP.

5.

idem

6.

idem

03 Corrections proposées

7. À la partie 5. Densité de la fiche de spécification R1 – Faible densité, remplacer le nombre d’unité par lot minimum à : Aucun.

8. À la partie 5. Densité de la Fiche de spécification R2 – Urbaine, ajouter la règle suivante :

Nonobstant les exigences précédentes de la partie 5. Densité, un lot existant peut accueillir un minimum de 4 unités, en respect des autres dispositions d’implantation du bâtiment.

9. À l’article 7.2 Stationnement de la Fiche de spécification R2 – Urbaine, remplacer la première règle par la suivante :

Le nombre de cases se stationnement minimal est d’une case par deux logements.

Articles précédents

7.
Nombre d’unité par lot Minimum: 2

8.
n/a

9.
Le nombre de cases se stationnement minimal est d’une case par logement.

Justifications

7.
Erreur

8.
Faciliter la construction sur les lots de petites dimensions

9.
Idem

04 Corrections proposées

10. À la partie 3. Règles d'usages de la Fiche de spécification C1 – Urbaine centrale, remplacer la troisième règle par la suivante :

Les logements ne se trouvent pas sur la façade du rez-de-chaussée du bâtiment le long de la rue de l'Église (entre la rue de l'École et l'avenue Laporte) et du chemin Canada (entre la rue Rice et le pont Boucher).

11. À l'article 6.3 Hauteur de la fiche de spécification C1 – Urbaine centrale, remplacer la limite de hauteur maximale à : Aucune.

Articles précédents

10.
Les logements ne se trouvent pas sur la façade du rez-de-chaussée du bâtiment le long de la rue de l'Église (entre le pont Boucher et du chemin Canada (entre la rue Rice et le pont Fournier).

11.
Limite de hauteur d'un bâtiment (ou son équivalent)
Maximum 5 étages

Justifications

10.
Inapplicable

11.
Faciliter la construction

Bonne soirée

ARRÊTÉ MODIFIANT
L'ARRÊTÉ DE ZONAGE
D'EDMUNDSTON

BY-LAW AMENDING
THE EDMUNDSTON
ZONING BY-LAW

En vertu du paragraphe 117(1) de la *Loi sur l'urbanisme (2017, ch.19)*, le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

The Municipal Council of Edmundston, under authority vested in it by subsection 117(1) of the *Community Planning Act (2017, c.19)*, enacts as follows:

L'arrêté municipal 33R2024, arrêté de zonage d'Edmundston, est modifié de la façon suivante :

Municipal by-law No. 33R2024, Edmundston Zoning By-Law, is amended by the following:

1. Au paragraphe 2.2 (4), ajouter l'alinéa suivant :

1. Under subsection 2.2 (4), add the following paragraph:

d) Les dispositions établies en termes de ratios doivent être arrondies à l'unité immédiatement supérieure.

d) Provisions established in terms of ratios must be rounded up to the next higher unit.

2. Au sous-alinéa 2.3 (5) e) (ii), remplacer la disposition par la suivante :

2. Under subparagraph 2.3 (5) e) (ii), replace the requirement by the following:

si le bâtiment est situé dans plus d'une zone, les normes prescrites dans la fiche de spécifications de la zone concernée la moins restrictive s'appliquent.

if the building is located in more than one zone, the standards prescribed in the corresponding specification sheets of the of the least restrictive zones concerned must be applied.

3. Retirer l'alinéa 5.1 (2) a).

3. Remove paragraph 5.1 (2) a).

4. À l'alinéa 6.2 (3) c), remplacer la définition de « maison de chambre » par la définition suivante :

4. Under paragraph 6.2 (3) c), replace the definition of "rooming house" with the following definition:

désigne tout ou partie d'une habitation unifamiliale isolée dont les chambres sont louées moyennant paiement. (*rooming house*)

means a single-detached dwelling or part thereof in whose rooms are rented out for a fee. (*maison de chambres*)

5. À l'alinéa 6.2 (3) c), remplacer la définition de « pension » par la définition suivante :

5. Under paragraph 6.2 (3) c), replace the definition of "boarding house" with the following definition:

désigne une habitation occupée par le propriétaire du bienfonds où sont offerts, moyennant contrepartie, hébergement et repas à un maximum de trois personnes, mais n'inclut pas les maisons de chambres pour touristes, les hôpitaux, les foyers de soins ou les résidences assistées. (*boarding house*)

means a dwelling occupied by the owner of the property in which lodging, and meals are regularly provided for compensation to a maximum of three persons but does not include rooming houses for tourists, hospitals, nursing homes or assisted living facilities (*pension*)

6. À l'alinéa 6.3 (6) a), ajouter le sous-alinéa suivant :
(vii) pension.

6. Under paragraph 6.2 (3) a), add the following subparagraph:
(vii) boarding house.

7. À la partie 5. Densité de la fiche de spécification R1 – Faible densité, remplacer le nombre d'unité par lot minimum à : Aucun.

7. Under part 5. Density of the Specification sheet R1 – Low Density, replace the minimum number of units per lot to: None.

- | | |
|---|--|
| <p>8. À la partie 5. Densité de la Fiche de spécification R2 – Urbaine, ajouter la règle suivante :</p> <p>Nonobstant les exigences précédentes de la partie 5. Densité, un lot existant peut accueillir un minimum de 4 unités, en respect des autres dispositions d’implantation du bâtiment.</p> | <p>8. Under part 5. Density of the Specification sheet R2 – Urban, add the following rule:</p> <p>Notwithstanding the preceding requirements of part 5. Density, an existing lot may accommodate a minimum of 4 units, in compliance with the other building layout provisions.</p> |
| <p>9. À l’article 7.2 Stationnement de la Fiche de spécification R2 – Urbaine, remplacer la première règle par la suivante :</p> <p>Le nombre de cases de stationnement minimal est d’une case par deux logements.</p> | <p>9. Under section 7.2 Parking of the Specification sheet R2 – Urban, replace the first rule by the following:</p> <p>The minimum number of parking spaces is one per two dwellings.</p> |
| <p>10. À la partie 3. Règles d’usages de la Fiche de spécification C1 – Urbaine centrale, remplacer la troisième règle par la suivante :</p> <p>Les logements ne se trouvent pas sur la façade du rez-de-chaussée du bâtiment le long de la rue de l’Église (entre la rue de l’École et l’avenue Laporte) et du chemin Canada (entre la rue Rice et le pont Boucher).</p> | <p>10. Under part 3 Rules of use of the Specification sheet C1 – Urban Central, replace the third rule for the following:</p> <p>The apartments are not on the front on the ground floor of the building along de l’Église Street (between De l’École Street and Laporte Avenue) and Canada Road (between Rice Street and Boucher Bridge).</p> |
| <p>11. À l’article 6.3 Hauteur de la fiche de spécification C1 – Urbaine centrale, remplacer la limite de hauteur maximale à : Aucune.</p> | <p>11. Under section 6.3 Height of the Specification sheet C1 – Urban Central, replace the maximum height of a building to: None.</p> |

Première lecture (en entier) : 18 février 2025
 Deuxième lecture (par titre) : 18 mars 2025
 Troisième lecture (par titre) et adoption : 18 mars 2025

First reading (in its entirety): February 18, 2025
 Second reading (by title): March 18, 2025
 Third reading (by title) and adoption: March 18, 2025

Eric Marquis
 Maire

Marc Michaud
 Greffier / City Clerk



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : TRAVAUX PUBLICS

SUJET : APPEL D'OFFRES – UNE MINIFOURGONNETTE NEUVE

DATE : 18 février 2025

DÉTAILS DU DOSSIER

L'appel d'offres 2025-046 a été publié pour recevoir des soumissions pour le remplacement d'une minifourgonnette pour la Force policière.

L'ouverture des soumissions a été effectuée le 16 janvier 2025 et trois soumissions ont été reçues, dont une qui a été refusée à l'ouverture à cause d'un changement de prix non parafé. L'évaluation des soumissions a été effectuée en fonction des spécifications incluses dans l'appel d'offres et des modalités de la *Loi sur la passation des marchés publics*. L'achat est inclus aux budgets d'immobilisations et le financement provient du Fonds général pour immobilisations et du Fonds de fonctionnement général (vente d'actifs).

Il est recommandé d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire, soit celle d'Edmundston Toyota, pour un montant de 51 917,64 \$ plus taxe.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Edmundston Toyota, concernant l'achat d'une minifourgonnette neuve.

Proposée par :

Appuyée de :



**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION
DIRECTEUR GÉNÉRAL OU SON REPRÉSENTANT (\$15,000 À \$49,999)**

SERVICE: Travaux Publics

OBJET: Achat Mini-fougonnette

APPEL DE PROPOSITIONS NO.: 2025-046

DATE D'OUVERTURE: 16 janvier 2025

Soumissionnaires	Statut / Soum.	Montant	Taxe	Total
<i>Edmundston Toyota (6.6 l/km)</i>	accepté	\$ 62,279.64	\$ 9,341.95	\$ 71,621.59
Edmundston Kia (12.9 l/100km)	accepté	\$ 66,869.40	\$ 10,030.41	\$ 76,899.81
Rendez-vous Chrysler	refusé			

Notes:

1. Statut des soumissions, évalué en fonction de la Loi sur la passation des marchés publics.
2. Récupération des taxes à 71.40%.
3. Coût net après récupération des taxes, sans cout consommation d'essence \$54,142.83
4. Source de financement : Fonds général pour immobilisations
Fonds de fonctionnement général (vente d'actifs)

Financement:

Budget Immobilisation 2025-046 \$ 45,000

RECOMMANDATIONS:

1. Suite a l'évaluation des soumissions recus, nous recommandons Edmundston Toyota pour un total avant taxes de 62,279.64 étant le plus bas soumissionnaire pour l'achat d'une mini-fourgonnette.
2. Obtenir l'autorisation du directeur général ou son représentant pour effectuer l'achat.

SIGNATURES:

Alain Laplante
Directeur de Service

Julie Pelletier
Directeur général ou son représentant

Date: 31 janvier 2025

Date: Le 31 janvier 2025



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : TRAVAUX PUBLICS

SUJET : APPEL D'OFFRES – DEUX CAMIONS NEUFS GRANDEUR MOYENNE

DATE : 18 février 2025

DÉTAILS DU DOSSIER

L'appel d'offres 2025-024 a été publié pour recevoir des soumissions pour le remplacement de deux camions neufs de grandeur moyenne; l'un pour le secteur de voirie et l'autre pour le secteur eau et égouts.

L'ouverture des soumissions a été effectuée le 16 janvier 2025 et deux soumissions ont été reçues. L'évaluation des soumissions a été effectuée en fonction des spécifications incluses dans l'appel d'offres et des modalités de la *Loi sur la passation des marchés publics*. L'achat est inclus aux budgets d'immobilisations et le financement provient du Fonds général pour immobilisations et du Fonds de fonctionnement général (vente d'actifs).

Il est recommandé d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire, soit celle de Violette Motors, pour un montant de 95 550 \$ plus taxe.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Violette Motors, concernant l'achat de deux camions de grandeur moyenne.

Proposée par :

Appuyée de :



**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION
DIRECTEUR GÉNÉRAL OU SON REPRÉSENTANT (\$15,000 À \$49,999)**

SERVICE: Travaux Publics

OBJET: Achat Camion compact (x2)

APPEL DE PROPOSITIONS NO.: 2025-024

DATE D'OUVERTURE: 16 janvier 2025

Soumissionnaires	Statut / Soum.	Montant	Taxe	Total
Edmundston Toyota (12.5l/100km)		\$ 147,629.70	\$ 22,144.46	\$ 169,774.16
Violette Motors (11.9l/100km)		\$ 132,916.00	\$ 19,937.40	\$ 152,853.40

Notes:

1. Statut des soumissions, évalué en fonction de la Loi sur la passation des marchés publics.
2. Récupération des taxes à 71.40%.
3. Coût net après récupération des taxes, sans cout consommation d'essence \$99,645.27
4. Source de financement : Fonds général pour immobilisation-Commission des emprunts
Fonds de fonctionnement général (vente d'actifs)

Financement:

Budget Immobilisation	2025-024	\$	50,000
	2025-099	\$	45,000

RECOMMANDATIONS:

1. Suite a l'évaluation des soumissions recus, nous recommandons Violette Motors au montant de 132,916.00 étant le plus bas soumissionnaire pour deux (2) camions compacts.
2. Obtenir l'autorisation du directeur général ou son représentant pour effectuer l'achat.

SIGNATURES:

Alain Laplante
Directeur de Service

Julie Pelletier
Directeur général ou son représentant

Date: 31 janvier 2025

Date: Le 31 janvier 2025

RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL**SERVICE : TRAVAUX PUBLICS****SUJET : PLAN D'ADAPTATION RÉGIONAL AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU NORD-OUEST – DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNE****DATE : 18 février 2025****DÉTAILS DU DOSSIER****RECOMMANDATION**

CONSIDÉRANT QUE les impacts des changements climatiques, tels que les inondations, les vagues de chaleur, les risques de verglas et les changements dans les régimes de précipitations, représentent des menaces croissantes pour les communautés du nord-ouest du Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de services régionaux Nord-Ouest (CSRNO), en collaboration avec l'institut de recherche Innov, vise à coordonner l'élaboration d'un Plan d'adaptation régional aux changements climatiques pour les municipalités d'Edmundston, Haut-Madawaska, Vallée-des-Rivières, Grand-Sault et Saint-Quentin, ainsi que pour la Première Nation Malécite du Madawaska et le District rural du Nord-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE ce plan sera le fruit d'une démarche participative incluant des consultations publiques, des ateliers avec les jeunes, des experts sectoriels et les autorités municipales, et repose sur des données scientifiques, des connaissances autochtones et une évaluation des vulnérabilités socioéconomiques;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'adaptation régional vise à renforcer la résilience climatique des communautés de la région, en identifiant les risques et vulnérabilités, en proposant des actions prioritaires à entreprendre, et en favorisant une équité climatique grâce à l'inclusion des populations vulnérables et des savoirs traditionnels;

IL EST RÉSOLU QUE :

1. La municipalité d'Edmundston soutienne la demande de subvention soumise au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités pour la création d'un Plan d'adaptation régional aux changements climatiques pour le nord-ouest comme cadre stratégique pour l'adaptation aux changements climatiques.
2. La municipalité d'Edmundston adoptera, conjointement à son plan d'adaptation municipal, le Plan d'adaptation régional aux changements climatiques pour le nord-ouest comme cadre stratégique pour l'adaptation aux changements climatiques.
3. La municipalité s'engage à collaborer activement avec la CSRNO, Innov, les autres municipalités participantes et la Première Nation Malécite du Madawaska pour intégrer les actions prioritaires identifiées dans le plan dans ses politiques, programmes et projets municipaux, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures du plan.
4. Une copie de la présente résolution soit transmise à la CSRNO pour confirmation de l'engagement de la municipalité dans ce projet régional.

Proposée par :

Appuyée de :

Nomination de personnel

Appointment of personnel

Février 2025
February 2025



Alexandre Thériault

Technicien industriel
Industrial technician

Secteur eau et égouts
Water and wastewater sector

Entrée en fonction : Le 3 février 2025
Start date: February 3rd, 2025



Prochaine réunion ordinaire publique
Next regular open meeting

Mardi, 18 mars 2025, à 19 h, au Centre de arts
Tuesday, March 18, 2025, at 7 p.m., at the Arts Centre

Année 2025
 Mois Janvier

Résumé des dépenses encourues par les membres du conseil municipal pour janvier 2025

Nom	Raison	Lieu	No de Réunions	Total pour location de véhicule	Total pour Km	Total pour Conférences	Total pour Réunions	Total Per Diems	Total pour Repas	Total pour Hôtels	Total pour Stationnement	Total mensuel	Cumulatif Annuel
Marquis, Eric	Aucuns frais additionnels pour janvier 2025	Edmundston										\$0.00	
Marquis, Eric Total												\$0.00	\$0.00
McGuire, Eric	Aucuns frais additionnels pour janvier 2025	Edmundston										\$0.00	
McGuire, Eric Total												\$0.00	\$0.00
Nadeau, Aldéo	Aucuns frais additionnels pour janvier 2025	Edmundston										\$0.00	
Nadeau, Aldéo Total												\$0.00	\$0.00
St-Onge Morneau, Sylvie	Aucuns frais additionnels pour janvier 2025	Edmundston										\$0.00	
St-Onge Morneau, Sylvie Total												\$0.00	\$0.00
Desjardins, Eric	Aucuns frais additionnels pour janvier 2025	Edmundston										\$0.00	
Desjardins, Eric Total												\$0.00	\$0.00
Landry-Nadeau, Denise	Aucuns frais additionnels pour janvier 2025	Edmundston										\$0.00	
Landry-Nadeau, Denise Total												\$0.00	\$0.00
Morneault, Eric	Aucuns frais additionnels pour janvier 2025	Edmundston										\$0.00	
Morneault, Eric Total												\$0.00	\$0.00
Power, Karen	Conférence sur les collectivités durables - FCM - février 2025 - inscription	Fredericton				\$1,051.00						\$1,051.00	
Power, Karen Total						\$1,051.00						\$1,051.00	\$1,051.00
Conseil Municipal	Adhésion à la FCM	Edmundston				\$5,103.77						\$5,103.77	
	Réunions du conseil municipal	Edmundston				\$506.30			\$1,418.74			\$1,925.04	
Conseil Municipal Total						\$5,610.07			\$1,418.74			\$7,028.81	\$7,028.81
Bélanger-Nadeau, Diane	Aucuns frais additionnels pour janvier 2025	Edmundston										\$0.00	
Bélanger-Nadeau, Diane Total												\$0.00	\$0.00
Parent, Lisa	Aucuns frais additionnels pour janvier 2025	Edmundston										\$0.00	
Parent, Lisa Total												\$0.00	\$0.00
St-Germain, Daniel	Aucuns frais additionnels pour janvier 2025	Edmundston										\$0.00	
St-Germain, Daniel Total												\$0.00	\$0.00



CENTRE
DES ARTS
LA PETITE ÉGLISE
D'EDMUNDSTON

506.739.2127
82, chemin Canada
Edmundston

HORAIRE COMPLÈTE
DES ATELIERS DE LA
JOURNÉE :

artsedmundston.ca

1 février

Cameroun

1 mars

Inde

5 avril

Haïti

3 mai

Ukraine

juin

Côte d'Ivoire



BARISTA LOUISE FYEE

9H À 12H

SAMEDI
CAFÉ
du monde

l'art de découvrir

activités culturelles et artistiques gratuites et payantes • café-bar payant







FlexGo Bus

FlexGo Bus est un service de transport en commun sur ligne fixe, sans réservation. Au total, 130 points d'embarquement et de débarquement sont sur ce trajet. FlexGo Bus effectue 3 allers-retours par jour entre Edmundston et le Haut-Madawaska.

FlexGo TaxiBus

FlexGo TaxiBus est un service de transport en commun sur réservations seulement offert dans les régions de St-Jacques, Edmundston, St-Basile et Rivière-Verte.

[Consulter l'horaire et les arrêts](#)

FlexGo Plus

Ce service est offert sur réservation du lundi au vendredi entre 6 h 00 et 18 h 00.

Le service offert en est un de transport collectif et non de transport privé, ce qui implique que les transports réservés seront majoritairement jumelés avec ceux de d'autres usagers. Les heures peuvent varier afin de maximiser les déplacements par le jumelage des transports collectifs et adaptés.

Le transport adapté se fait de la porte extérieure accessible du lieu de départ à la porte extérieure accessible du lieu de destination pour un usager ayant des limitations qui correspondent aux critères d'admissibilité établis par le ministère des Transports.

FlexGo Bus

Service de transport en commun sur ligne fixe, sans réservation.

Arrêt / Stop
001-032

Arrêt / Stop	Bus / Street (Stia)	Horaire / Schedule	
001	Maréchal-Bédard	5:39	16:57
002	Maréchal-Bédard / St-Joseph	5:46	16:54
003	Maréchal-Bédard / St-Joseph (P)	5:53	16:51
004	Maréchal-Bédard / Rivest	5:47	16:56
005	Maréchal-Bédard / St-Joseph	5:48	16:55
006	Maréchal-Bédard / St-Joseph	5:48	16:55
007	Maréchal-Bédard / St-Joseph	5:51	16:52
008	Maréchal-Bédard / St-Joseph	5:51	16:52
009	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
010	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
011	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
012	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
013	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
014	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
015	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
016	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
017	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
018	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
019	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
020	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
021	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
022	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
023	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
024	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
025	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
026	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
027	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
028	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
029	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
030	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
031	St-François / St-Joseph	5:51	16:52
032	St-François / St-Joseph	5:51	16:52

FlexGo Taxibus


Service de taxibus sur réservation.

FlexGo Plus

Service de transport adapté sur réservation offert du lundi au vendredi de 6 h à 18 h.



Méthodes de paiements


Vous avez la possibilité de faire l'achat de votre billet de passage unique, votre carnet de 10 passages ou votre passe mensuelle par les moyens suivants.


Via l'application

Par carte de crédit


Télécharger l'application


Points de vente

Par carte de débit ou argent comptant en vous rendant dans l'un de nos points de ventes.

Consulter les points de vente



Embarquement

Vous avez la possibilité de payer en argent comptant lors de votre embarquement pour votre passage unique (5,00\$/passage). À noter qu'aucune monnaie ne sera donnée, vous DEVEZ avoir le montant exacte.

Tarifs

Âge	1 passage	Carnet 10 passages	Passe mensuelle
Régulier	5.00\$	45\$	100.00\$
5 ans et +	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Étudiant/enfant	4.00\$	35.00\$	75.00\$
65 ans et +	4.00\$	35.00\$	75.00\$

*6 à 17 ans : tarif réduit
 18 ans et + : tarif réduit étudiant sous présentation de la carte étudiante
 Tarif réduit pour 65 ans et plus avec preuve d'âge*





Un retour sur la première semaine de service de





La liberté de se *déplacer* The freedom to *go places*

 (866) 355-flex (3539)  info@flexgobus.com



Période de questions

--

Question Period



Levée de l'assemblée ou ajournement

--

Adjournment